

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	Myriam MONANGE
15. André GRANGER		X	
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH		X	BERNARD GELLOZ
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN	X		
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie **RENAUD**
Muriel **BORRELY-DUBINI**
Olivier **VERDENAL**
Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac
Assistante de Direction du CIAS Grand Lac
Directeur financier de Grand Lac
Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14-03-2025

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 27 mars 2025 a été transmis le 14 mars 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

Le secrétaire de Séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
073-267303438-20250327-DELIBERATION
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de création : 03/04/2025



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20250327-DELIB127-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025

FINANCES

Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes » (Budget 50300)

Monsieur le Président indique qu'il convient, après le vote de l'ERRD 2024 du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes », de procéder à l'affectation des résultats :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses de l'exercice	601 441.09	297 355.32	652 088.70	1 550 885.11
Recettes de l'exercice	573 849.44	239 337.39	725 289.48	1 538 476.30
Résultat de gestion	-27 591.65	-58 017.93	+73 200.78	-12 408.81

Il propose d'affecter les résultats 2024 comme suit :

	Report à nouveau défictaire « 1190 »
Solde au 01/01/2024	-251 174.61 €
Résultats de gestion 2024	-12 408.81 €
Solde au 01/01/2025	-263 583.42 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- VOTE l'affectation des résultats 2024 pour l'ERRD du budget annexe de l'EHPAD « Les Fontanettes » telle que proposée ;

Aix-les-Bains, le 27 mars 2025

Le Président,
Renald BERETTI



Le secrétaire de séance,
Gérard DILLENSCHNEIDER

- | |
|--------------------------------|
| - Conseillers en exercice : 25 |
| - Présents : 16 |
| - Présents et représentés : 19 |
| - Votants : 19 |
| - Pour : 19 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

1. Détermination et affectation des résultats :

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

	N° de compte	Compte	EHPAD 730010352	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	12	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	12 408,81 €	12 408,81 €

Reports à nouveau des exercices antérieurs ⁽¹⁾

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	251 174,61 €	251 174,61 €

A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	(Résultat administratif)		-263 583,42 €	-263 583,42 €
----------------------------------------------------------------------	---------------------------------	--	----------------------	----------------------

Affectation du résultat administratif

Affectations en report à nouveau	110	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	263 583,42 €	263 583,42 €
Affectation en réserves	10682	Réserves affectées à l'investissement		0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 ⁽²⁾	Réserves de compensation des déficits		0,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			-263 583,42 €	-263 583,42 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok

2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF

Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)		0,00 €
Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent		0,00 €

(1) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves



III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	49 591,75 €		49 591,75 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation			0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	251 174,61 €	12 408,81 €	263 583,42 €

Acte à classer**DELIB137**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-03-31T10-53-17.00 (MI260125711)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20250327-DELIB137-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Affectation des résultats de l'Etat de Réalisation des Recettes et des Dépenses 2024 du budget annexe de l'EHPAD Les Fontanettes

Date de décision : 27/03/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Compte administratif
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 13 **Multicanal :** Non
DELIB Affectation résultats ERRD2... Fontanettes.PDF

Pièces jointes :

13-1_Affectation résultats... Fontanettes.PDF

Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Conseil_2025-03-27_Page_de_garde.PDF

Type PJ : 99_DE - Délibération



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/03/25 à 10:53

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 31/03/25 à 10:53

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 31/03/25 à 10:58